

LE
SEMEUR CANADIEN,

Journal des Connaissances Utiles

EN

POLITIQUE, LITTÉRATURE, MORALE, ET RELIGION.

Le champ, c'est le monde,
Math., XIII. 38.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT. LE SEMEUR CANADIEN se publie à **Napierville, BAS-CANADA**, et paraît le *Deuxième* et le *Quatrième* JEUDI de chaque Mois.—Le PRIX de l'ABONNEMENT est de **3 Chelins** et **9 Deniers** par **Année** pour un seul *Exemplaire*; pour trois *Exemplaires* **10 Chelins**; et pour sept *Exemplaires* **20 Chelins**. Les lettres et envois doivent être adressés au REDACTEUR. On est instamment prié d'affranchir.

POLITIQUE.

ASSEMBLÉE DU COMTÉ DE HUNTINGDON.

L'Assemblée publique de notre Comté, convoquée à St. Édouard par notre Maire pour le 20 courant, a eu lieu et a été à la fois très-nombreuse et très-intéressante. Ce qui a donné un intérêt nouveau à cette réunion, ç'a été la présence de M. Chiniqy, qui est intervenu lorsqu'il a été question de voter la huitième résolution, relative à l'annexion du Canada aux États-Unis. Quand il s'approcha de l'estrade, plusieurs le saluèrent par les cris de "*pas de prêtres.*" Cependant on lui donna la parole et il commença à combattre l'annexion, en disant que cela allait amener la guerre et que le résultat en serait la perte de la religion et de la nationalité des Canadiens-français, que d'ailleurs ils avaient tous prêté serment de fidélité à la couronne anglaise, et que la première chose qu'ils devraient faire serait d'y être infidèles.

M. Barthe lui dit alors: M. Chiniqy n'avez-vous pas fait serment ou vœu de pauvreté et n'y avez-vous pas été infidèle en recevant £500 de la Législature l'année dernière!

M. Chiniqy répondit qu'il ne parlait pas de cela, mais de l'annexion et continua en disant que M. Dorion prétendait que si l'annexion avait lieu chaque homme aurait une belle terre *gratis*. Ce qui provoqua l'exclamation "c'est faux," "personne d'autre que vous-même ne l'a entendu." Il cessa alors de parler et M. Dorion prit de nouveau la parole en disant que certains partis avaient intérêt à combattre l'annexion, au nombre desquels se trouvait le clergé, qui pensait que son droit aux dîmes était lié à la forme actuelle du gouvernement.

M. Chiniqy se plaignit alors amèrement de ce qu'on représentait les membres du clergé comme des hommes intéressés, eux qui ont tout quitté pour servir Dieu et leur prochain. A cela plusieurs répondirent: "Vous prenez bien votre paye cependant." Cela le porta à dire qu'il croyait que le clergé était prêt à abandonner les dîmes. Un autre prêtre déclara avec chaleur que les trois-quarts du clergé étaient prêts à les abandonner et à prendre des arrangements avec leurs paroissiens.

Une voix: c'est quelque chose que cet aveu.

M. Dorion dit alors que le système des dîmes était si injuste, qu'il n'avait jamais rencontré un prêtre qui ne se montrât disposé à l'abandonner. Mais cependant on le conserverait toujours. Puis il raconta qu'en 1849 M. Chiniqy avant d'aller dans les États lui avait écrit pour le supplier de ne pas conduire ses compatriotes dans la misère et l'irreligion, dont l'annexion serait certainement la cause. Mais après son retour, M. Chiniqy avait écrit qu'aux États-Unis on ne manquait "ni de pain, ni d'espérance, ni de liberté;" ce qui était certes un bel éloge. Mais cependant il s'opposait à l'annexion et montrait ainsi son inconséquence, etc., etc.

M. Chiniqy répondit qu'un des effets de l'annexion serait d'un côté d'augmenter l'émigration aux États-Unis, ce que l'on devrait regretter, et de l'autre, d'introduire les Américains au milieu de nous qui viendraient exploiter nos forêts et tout le reste au grand détriment des Canadiens, ceux-ci ne pouvant lutter avec eux. Il avait entendu discuter ce sujet par un *habitant* intelligent, qui en était venu à cette conclusion.

Après cette discussion politique entre M. Chiniqy et M. Dorion, dont nous ne donnons ici qu'un pâle résumé, on mit la résolution aux voix et un tiers environ de l'Assemblée se prononça dans le sens de M. Chiniqy. Celui-ci se rendit immédiatement au presbytère et refusa de prendre part davantage aux délibérations de l'Assemblée.

Quant aux résolutions votées par cette Assemblée elles sont toutes dans le sens de la politique libérale du jour.

La Féodalité Dégringole.—*Luce et autres vs. La fabrique de Saint-Pascal.*—Dans cette cause les demandeurs réclamaient un banc seigneurial dans l'église de la paroisse de Saint-Pascal, que le curé et les marguilliers lui refusaient. Ces derniers prétendaient que depuis la conquête, les seigneurs avaient perdu leurs droits de haute, basse et moyenne justice, et par conséquent tous leurs droits honorifiques, entre autres celui d'avoir un banc de distinction dans les églises, qu'ils n'avaient que comme accessoires de leur droit de justice. Aujourd'hui, la cour a renvoyé cette action pour toujours, et non sauf à se pourvoir. C'est une des plus importantes décisions rendues depuis longtemps, pour autant qu'elle fait main basse sur une foule de droits usurpés. Les demandeurs, sentant apparemment la portée de cette décision, ont demandé, après jugement rendu, de retirer leur action. Il est à espérer que cette demande ne sera pas accordée, et que le précédent restera. (*Jour. de Québec.*)